

LE GROUPE AGRAIRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS SOUS LE FRONT POPULAIRE (1936-1940)

David Bensoussan

*(Lycée Chateaubriand de Rennes,
CRHISCO/CERHIO)*

La présence d'un groupe agraire à la Chambre durant la législature du Front populaire doit, à l'évidence, être évaluée à l'aune de l'affrontement gauche / droite dont l'intensité minore le rôle et l'action des petits groupes parlementaires. Pour autant, cette existence mérite d'être signalée et étudiée ne serait-ce que pour sa dimension novatrice. Il s'agit, en effet, de la première apparition à la Chambre des députés d'un groupe agraire spécifique, dans un pays où le poids du monde rural et agricole a pourtant longtemps été considérable. Parallèlement, elle montre que la question sociale, si importante durant cette législature, ne peut se réduire aux aspirations du monde ouvrier. La constitution du groupe agraire transcrit ici, à sa manière, l'agitation sociale qui existe dans les campagnes françaises devant les profondes répercussions de la crise économique. Elle révèle aussi la stratégie d'une formation partisane relativement récente, le Parti agraire et paysan français (PAPF), qui fait la preuve ici de son volontarisme. Cette entreprise politique se déploie cependant dans un cadre parlementaire qui impose ses contraintes à un groupe caractérisé par sa faiblesse numérique et par la relative inexpérience de ses membres. Les difficultés rencontrées soulignent alors les distances qui peuvent s'installer entre fonctionnement parlementaire et logique partisane.

I. À la jonction de la crise économique et d'une stratégie partisane : la constitution du groupe agraire

En ce milieu des années trente, le monde rural français est traversé par une crise économique d'une rare intensité. La crise des marchés agricoles, notamment celui du blé dont il faut rappeler l'importance à la fois économique et symbolique dans le système agraire français, connaît son acmé en 1934-1935. L'agitation sociale est alors très vive dans les campagnes françaises. Relayée et mise en

œuvre par les organisations syndicales de gauche comme la Confédération nationale paysanne (CNP), émanation de la SFIO, et la Confédération générale des paysans travailleurs (CGPT) d'obédience communiste, elle l'est tout autant, sinon plus, par des organisations de droite dont l'impact dans les campagnes est beaucoup plus prononcé. L'action de Dorgères trouve ainsi dans la dénonciation de la crise et de ses effets le moyen de renforcer son audience, alors à son sommet, et les Comités de défense paysanne se multiplient dans le pays, essentiellement dans les régions de l'Ouest et du Nord du pays¹. La création des chemises vertes, qui accompagne l'essor du mouvement dorgériste, atteste clairement la radicalisation d'une fraction des masses paysannes. Parallèlement, la transformation, en 1934, de l'Union centrale des syndicats agricoles (UCSA) en Union nationale (UNSA), suite à sa prise de contrôle par une nouvelle génération de dirigeants syndicaux, issue des associations spécialisées, s'avère lourde de conséquences. Désireux de dynamiser l'action syndicale en lui donnant une dimension plus revendicatrice à l'égard de l'État, ces nouveaux dirigeants, parmi lesquels émerge la figure de Jacques Le Roy Ladurie, engagent la grande centrale agrarienne dans une orientation aux fortes connotations politiques.

Né en octobre 1927, à l'initiative de Fleurant Agricola, pseudonyme de Gabriel Fleurant, journaliste de profession, le Parti agraire et paysan français entend, lui aussi, profiter de ce contexte pour renforcer son implantation et son audience, encore fort modestes au début des années trente. Initialement tourné vers l'action électorale et des perspectives parlementaires afin de favoriser l'accession aux responsabilités politiques de la paysannerie et de défendre ses intérêts, il doit prendre en compte ses échecs lors des élections législatives de 1928 et de 1932. Dans le contexte de crise, il se tourne alors vers des actions contestataires parfois radicales comme le montre la manifestation de Chartres qu'il organise en janvier 1933². L'occupation de la préfecture du chef-lieu de l'Eure-et-Loir par les

¹ Sur le mouvement Dorgères voir Robert Paxton, *Le Temps des chemises vertes. Révoltes paysannes et fascisme rural (1929-1939)*, Paris, Seuil, 1996. Pour une approche géographiquement et sociologiquement plus circonscrite, je me permets de renvoyer à mon étude, « Pour une analyse socio-politique du dorgérisme : l'exemple de la Bretagne » dans *Ruralia*, n°16/17, 2005, p. 153-174.

² Voir Édouard Lynch, « Le Parti agraire et paysan français, entre politique et manifestation », *Histoire et sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, 2005, n°13, p. 54-65.

foules paysannes en colère donne au PAPF une notoriété politique qui tardait à s'affirmer.

La radicalisation d'une partie du monde paysan s'effectue donc face à la crise économique et aux politiques libérales menées par les différents gouvernements, particulièrement lors de l'expérience Flandin. Elle se renforce aussi devant la dynamique prise par le Rassemblement populaire à laquelle les organisations agrariennes s'opposent résolument. La naissance du Front paysan, en juillet 1934, regroupant l'UNSA, les Comités de défense paysanne et le PAPF, conduit d'ailleurs les masses paysannes vers des modalités d'action qui témoignent des mutations en cours du répertoire d'action collective au sein du monde rural¹. Leur engagement dans les rituels d'expression démocratique, de la réunion publique à la manifestation de masse avec délégation à la préfecture, leur appropriation de l'espace public de la modeste place de village aux rues de la capitale démontrent bien l'investissement par la paysannerie des formes de la modernité politique longtemps réservées aux milieux urbains, notamment ouvriers. Marquées par des violences verbales et parfois physiques, portant des revendications qui s'inscrivent souvent dans la thématique de la réforme de l'État, les manifestations paysannes qui se multiplient confirment l'avènement de la paysannerie sur le devant de la scène politique et sociale.

La puissance de la mobilisation paysanne vient alors nourrir les aspirations de ces organisations dont les stratégies s'avèrent cependant partiellement concurrentes. Outre des rivalités de personnes, qu'il ne faut nullement négliger, elles révèlent surtout des divergences sensibles sur la façon de penser l'articulation entre le professionnel et le politique.

L'attitude du PAPF et les choix qu'il opère alors, à l'approche des élections législatives de 1936, s'expliquent ainsi, en grande partie, par la concurrence du mouvement dorgériste, sur le terrain de la contestation dans la rue de la politique gouvernementale, et par celle de l'UNSA qui entend faire de l'organisation syndicale le maître d'œuvre d'une réforme de l'État dans le cadre de son projet corporatiste. Pour les dirigeants du PAPF, il s'agit désormais de cantonner le Front paysan, dont la direction et les initiatives leur échappent largement, dans le registre professionnel afin de se réserver le champ politique et s'orienter vers une perspective parlementaire

¹ Sur cette notion de répertoire d'action collective, voir Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.

mieux à même de valoriser leur organisation partisane. L'objectif est aussi de capitaliser, sur le plan électoral, leurs initiatives protestataires menées depuis le début des années trente. « 1936 doit marquer pour notre parti une ère nouvelle : l'entrée à la Chambre d'un groupe agraire » prédit ainsi *La Voix de la Terre*, organe du PAFP¹. Cette orientation n'est pas sans susciter des tensions à l'intérieur du parti quant à son devenir politique. Une fraction de ses cadres s'effraie du renforcement de l'aile droite de l'organisation, dans le cadre du Front paysan, et de son engagement dans des perspectives radicales de transformation du régime dans un sens corporatif². Il en résulte une scission, à l'issue du congrès de février 1936, qui voit le départ d'une poignée de dirigeants et de militants toujours soucieux de maintenir leur action dans le cadre républicain³. S'ils fragilisent l'organisation à la veille des élections législatives, ces départs ne remettent pas en cause, de manière fondamentale, les efforts du parti dans la préparation des élections.

Il n'est cependant pas toujours facile de percevoir la réalité de ces efforts tant la faiblesse des sources ne permet pas de corriger la tentation du parti à surévaluer l'ampleur de son action et son impact dans les masses rurales. Le chiffre de 71 candidats que revendique le PAFP à l'approche des élections traduit tout autant sa volonté d'annexer un certain nombre de candidats de « défense agricole » que les investissements réellement consentis dans ce cadre stratégique. Quoi qu'il en soit, le programme défendu à cette occasion s'inscrit à la fois dans l'agrarisme traditionnel du parti et dans le processus de radicalisation qui le traverse depuis le début des années trente. On y dénonce avec force le fonctionnarisme étatique à vocation tentaculaire, parasite et source de gabegie. On y prône la réforme de l'État et des pratiques parlementaires afin des les soustraire « aux politiciens de métier, à la finance, aux oligarchies industrielles et

¹ *La Voix de la Terre*, le 21 janvier 1936.

² Voir, par exemple, les prises de position d'Henri Noilhan dans *La Voix de la Terre* des 3 mai et 28 juin 1935.

³ Un certain nombre de figures historiques du parti le quittent à cette occasion, à l'instar d'Henri Noilhan, de Marcel Braibant et de l'unique député du parti, Louis Guillon. Outre *La Voix de la Terre* du 14 février 1936, voir *La République paysanne du Puy-de-Dôme*, du 25 février 1936, spécialement consacré à la scission. Originellement organe de la fédération du Puy-de-Dôme du PAFP, cet hebdomadaire va devenir pour un temps l'expression du Parti républicain agraire et social qui regroupe les militants ayant quitté le PAFP à la suite de ce congrès.

commerciales¹ ». Face à une situation dramatique, révélatrice d'une véritable crise de civilisation, la paysannerie et le travail de la terre restent, pour les candidats du PAF, les fondements de la prospérité nationale et de l'ordre social. L'élection de députés agraires à la Chambre est donc perçue comme le moyen de mettre en œuvre le renouveau national nécessaire. Surtout, elle doit assurer l'émancipation de la classe paysanne et la conquête de sa juste part du pouvoir qui est l'objectif affiché du PAF depuis sa fondation.

Les résultats du Parti sont analysés à cette aune. Si l'on regrette que les paysans « ne so[ient] pas dignes des sacrifices que l'on consent pour eux », si l'on déplore leur complaisance à l'égard des combinaisons politiciennes, « leur individualisme et leurs querelles de clochers² », la possibilité de constituer un groupe agraire à la Chambre est décrite comme une incontestable réussite³. « Il y aura un groupe agraire à la Chambre » proclame ainsi avec enthousiasme *La Voix de la Terre* en saluant les 300 000 voix qui se sont portées sur le parti agraire et en revendiquant 8 élus⁴. Le groupe appelé à se constituer est déjà décrit comme « le noyau de cristallisation autour duquel se réuniront tous ceux dont les sentiments sont agraires et qui pouvaient douter de notre nécessité⁵ ». L'importance accordée à la constitution, pour la première fois, d'un groupe agraire à la Chambre indique clairement combien celui-ci est conçu comme l'instrument de valorisation d'une identité partisane qui permet de se différencier des autres forces agrariennes concurrentes. L'objectif est bien de s'appuyer sur l'action du groupe parlementaire pour affirmer avec force l'efficacité de la stratégie du parti.

II. Le groupe agraire à la Chambre : composition, fonctionnement et prises de position

La constitution du groupe et son fonctionnement témoignent cependant d'un certain nombre de difficultés révélatrices des contraintes et des limites de cette entreprise. Elle traduit notamment la distance qui opère entre la logique partisane et le fonctionnement parlementaire.

¹ *La Voix de la Terre*, le 24 avril 1936.

² Fleurant Agricola, « Lendemain de bataille », *La Voix de la Terre*, le 15 mai 1936.

³ *Ibid.*

⁴ *La Voix de la Terre*, le 8 juin 1936.

⁵ *Ibid.*

La composition du groupe, à l'effectif moins nombreux que prévu, souligne déjà l'incapacité du parti à influencer sur des élus qui se réclament pourtant du PAF ou qui en paraissent proches. Lors de la constitution des groupes parlementaires au début du mois de juin, ce ne sont, en effet, que 4 députés qui le composent, délimitant de suite ses possibilités d'action. Il s'agit alors de Pierre Mathé, élu de la seconde circonscription de Dijon (Côte-d'Or), de François Beaudoin, élu de Château-Salins (Moselle), de François de Clermont-Tonnerre, élu de la troisième circonscription d'Amiens (Somme) et de Paul Antier, élu de la première circonscription du Puy (Haute-Loire). La présence de ce dernier, à l'origine nullement envisagée, ne peut dissimuler la forte déconvenue liée à l'absence d'autres députés. Marcel Coquillaud, député de Loudun (Vienne), Joseph Aveline, député de l'Orne et Jean Deschanel, député d'Eure-et-Loir, siègent finalement au groupe de la Gauche démocratique et radical-indépendant contrairement à ce que *La Voix de la Terre*, toujours optimiste, avait pu annoncer. Visiblement, les situations locales, et les arrangements politiques qu'elles impliquent, imposent des contraintes auxquelles le parti peine à échapper. Ces déconvenues renforcent en tout cas la méfiance à l'égard des pratiques parlementaires au sein d'un PAF déjà marqué par un antiparlementarisme diffus. Elles confirment l'avertissement prémonitoire de Fleurant Agricola, au lendemain des élections, lorsqu'il affirmait que la constitution du groupe était un commencement plein de promesses, sous réserve qu'il sache « s'organiser et adopter une attitude dégagée de toutes les influences mortelles des couloirs et tenir son rôle comme il se doit¹ ».

Cette insertion difficile d'une logique partisane dans le cadre parlementaire est à l'origine de tensions pérennes entre le parti et le groupe parlementaire qui s'étoffe progressivement. La volonté est grande chez les cadres du parti d'exercer un contrôle vigilant sur les élus, gage, selon eux, d'une plus grande efficacité et d'une plus grande lisibilité de leur action à la Chambre. *La Voix de la Terre* rappelle ainsi régulièrement la nécessité d'une discipline parlementaire et souligne que l'élu n'est qu'un mandataire tenu de respecter les statuts du parti et de défendre sa doctrine. À la fin de l'année 1937, le Comité exécutif pousse ainsi à une réorganisation du groupe parlementaire afin de lui assurer une plus grande unité et une plus grande cohérence

¹ *La Voix de la Terre*, le 15 mai 1936. C'est, du reste, sa dernière déclaration dans l'organe du parti puisque le fondateur du PAF meurt quelques jours après.

dans ses prises de position¹. En avril 1938, ce sont les statuts du parti qui sont modifiés pour mieux prendre en compte l'existence du groupe parlementaire et renforcer le contrôle du parti². Tout autant qu'une irritation voire une insatisfaction à l'égard de l'action du groupe parlementaire depuis les débuts de la législature, il faut voir dans ces dispositions l'expression d'une méfiance intrinsèque envers des mœurs parlementaires jugées délétères.

La modestie initiale du groupe, en terme quantitatif, indique, en tout cas, la faible capacité d'attraction du parti alors qu'un certain nombre de députés « agraires » et de « défense agricole » ont été élus à la Chambre. Outre les contraintes politiques locales, le refus de la discipline que suppose l'appartenance à un groupe parlementaire qui se veut l'émanation d'un parti, enfin la concurrence d'autres groupes et notamment du groupe des républicains indépendants et d'action sociale expliquent ces premières difficultés. C'est d'ailleurs à ce dernier groupe, fort de 30 membres, que le groupe agraire décide de s'allier pour compenser en partie son insuffisance. Une décision qui est à l'origine de tiraillements avec la direction du parti et source de confusion quant à l'appartenance politique de certains élus avant que la séparation entre les deux groupes n'intervienne en janvier 1937.

La constitution du groupe agraire démontre néanmoins le volontarisme politique qui anime les élus du PAPF. Dans leur déclaration de principe, ils affirment ainsi leur « refus d'abdiquer l'idéal qui a animé leur campagne électorale ». Cette attitude volontaire est récompensée par l'adhésion – ou l'apparementement - au groupe de certains députés au fur et à mesure de la législature. En janvier 1937, alors que s'effectue la séparation avec le groupe des républicains indépendants et d'action sociale, Joseph Cadic, député de la première circonscription de Pontivy (Morbihan), Paul Ihuel, député de la seconde circonscription de la même ville, et Pierre Gillet, élu de la circonscription de Ploërmel, dans le même département, signent ainsi une déclaration d'entente avec le groupe agraire. Puis ce sont André Genty, député de Neufchâtel (Seine Inférieure), Jules Radulph, député de Vire (Calvados), Maurice Bazin, député du Jura, et Marcel

¹ Voir *La Voix de la Terre*, le 3 décembre 1937.

² Il est ainsi prévu, dans l'article 16, que les candidats du parti aux futures échéances électorales devront s'engager par écrit à suivre ses directives et adhéreront exclusivement au groupe parlementaire du PAPF. L'article 17 s'attache, quant à lui, à soumettre l'expression politique des parlementaires du parti au contrôle de ses fédérations.

Coquillaud qui adhèrent au groupe. On perçoit ici combien le groupe agraire s'affirme, toutes proportions gardées bien sûr, comme le débouché d'une dynamique agraire à la Chambre qui relaie – très partiellement il est vrai – celle qui se produit dans le pays. En 1938, le groupe atteint alors son effectif maximal avec 11 députés tandis que *La Voix de la Terre* en annonce 14¹.

Le renforcement du groupe s'est donc effectué dans le cadre d'une démarche volontariste impulsée voire imposée par les dirigeants du Parti qui n'ont cessé de réaffirmer l'absolue nécessité d'un groupe agraire autonome à la Chambre. Cette stratégie d'autonomie traduit ici une exigence de rupture, que veut incarner le PAPF, à l'égard des pratiques parlementaires. Il s'agit d'attirer des députés issus de la paysannerie, ou qui affirment défendre ses intérêts, en les dégageant des arrangements funestes du jeu parlementaire. Elle reflète aussi l'idée que la paysannerie a vocation à constituer la force organisatrice de la société à rebours d'un gouvernement qui tend à parer de cette vertu la classe ouvrière. De cette capacité de la paysannerie à structurer l'ordre social et politique, le groupe agraire s'affirme alors le représentant naturel et exclusif. C'est le sens du discours tenu par Pierre Mathé à la Chambre, le 11 février 1938. À cette occasion, le député de la Côte d'Or, qui s'est imposé comme un des leaders du groupe, rappelle que la paysannerie constitue le dernier rempart des traditions françaises, battue en brèche par les courants destructeurs du matérialisme et de l'internationalisme marxiste. Il y souligne que le destin de la France est d'abord lié à la Terre et qu'il ne peut y avoir de rénovation nationale sans rendre à la famille paysanne la première place qui lui revient dans l'ordre social et politique. Récusant la pratique traditionnelle des interpellations agricoles à la Chambre, dont il déplore la dimension purement formelle et incantatoire, il affirme la vocation du groupe agraire à rompre avec ce type de pratiques et à porter à la Chambre les souffrances et les aspirations du monde paysan.

Pour autant, les députés du groupe et le parti lui-même doivent tenir compte d'un contexte politique mouvant qui contraint cette volonté d'autonomie. Certes, dans un premier temps, au lendemain de l'avènement du Front Populaire, le groupe se place à la Chambre entre celui des radicaux indépendants et celui des radicaux-socialistes,

¹ L'organe du parti y ajoute Pierre Lohéac, élu du Finistère, et Yves Hervé, élu des Côtes-du-Nord, pourtant toujours membres du groupe des républicains indépendants et d'action sociale, ainsi qu'Henri Gérente, élu de Haute-Savoie.

marquant ainsi son refus d'être classé à droite au nom d'un agrarisme qui a vocation à transcender les clivages politiques stériles. Pour autant, il n'échappe pas à cette logique classificatoire au fur et à mesure que les affrontements bipartisans entraînent la radicalisation des clivages politiques à la Chambre et dans le pays. Les députés agraires perçoivent bien que l'exaltation de leur singularité agrarienne comporte le risque de les marginaliser au regard des enjeux politiques plus vastes qui structurent les affrontements politiques à la Chambre. Cette difficulté est alors contournée en inscrivant l'agrarisme dans le refus radical de la politique menée par le Front populaire. Dans ce cadre, la défense de la paysannerie tend à s'intégrer, voire à se diluer, dans la défense plus large des classes moyennes, dont ils affirment que la paysannerie constitue le cœur, rendant ainsi possible la jonction avec d'autres groupes parlementaires.

Le groupe agraire se situe alors clairement à droite et évolue, comme une bonne partie des groupes de cette partie de la Chambre, dans la voie d'une radicalisation politique qui se caractérise notamment par un anticommunisme virulent. Son opposition résolue à tout maintien du Front Populaire se marque ainsi dans le refus unanime de ses membres d'accorder les pleins pouvoirs à Blum en avril 1938 tandis que le vote en faveur de l'investiture de Daladier s'explique justement parce que ce dernier est bien perçu comme le fossoyeur de l'ancienne majorité politique.

Néanmoins, les prises de position du groupe sur les sujets de politique intérieure ou extérieure sont relativement rares car son expression politique reste limitée par le faible nombre de ses parlementaires et par leur relative inexpérience. C'est fort logiquement que les parlementaires du groupe réservent une grande partie de leurs interventions aux questions touchant le monde agricole tant il s'agit à la fois de valoriser une identité politique agrarienne et de s'affirmer comme les meilleurs défenseurs de la paysannerie française. Cela se perçoit notamment dans la place prise par Joseph Cadic et Pierre Mathé dans les débats qui touchent aux conventions collectives dans le monde agricole et surtout sur la question de l'office du blé. Ils marquent tous deux leur opposition à un projet jugé trop étatiste et insuffisamment professionnel, accusé de favoriser le monde citadin à travers la place qu'y occupent les consommateurs. Pour autant, ils s'affirment partisans d'un contrôle des marchés et dénoncent les tares du système libéral précédent. La revalorisation des prix agricoles en 1936-1937 ne désarme pas leurs préventions car elle est mise sur le

compte d'une conjoncture plus favorable tandis qu'ils accusent, par la suite, l'office de bloquer l'évolution des prix à la hausse. De manière récurrente, les parlementaires du groupe agraire ne cessent de dénoncer la volonté du gouvernement et de la majorité de la Chambre de faire des paysans les parias de la société en privilégiant ouvertement les intérêts du monde ouvrier et urbain.

III. Les parlementaires du groupe agraire

Le faible nombre des parlementaires du groupe agraire à la Chambre facilite l'approche prosopographique et la rend d'autant plus indispensable qu'il renforce le poids des individualités. Force est de constater ici que l'impact du groupe agraire n'est nullement comparable à celui des démocrates populaires, pourtant à peine plus nombreux (13 députés) mais riche de personnalités dotées d'une forte expérience politique.

Un certain nombre de caractéristiques permettent d'analyser cette situation préjudiciable. Le groupe agraire souffre, en premier lieu, de l'inexpérience de ses membres puisque la quasi-totalité d'entre eux sont de nouveaux élus (10 sur 11). Seul Joseph Cadic, précédemment élu en 1924 et 1928, dispose d'une solide expérience parlementaire. Cette situation s'explique, en grande partie, par la jeunesse des parlementaires du groupe agraire puisque 6 sur 11 sont des trentenaires au moment de leur élection, le plus jeune étant François de Clermont-Tonnerre qui n'a alors que trente ans. Trois autres sont des quadragénaires, c'est-à-dire relativement jeunes au sein de l'assemblée, et seuls deux d'entre eux ont plus de 50 ans¹. Du fait de leur inexpérience et de leur relative jeunesse, les interventions des parlementaires du groupe agraire à la Chambre sont finalement peu nombreuses. Pierre Ihuel, par exemple, qui entame là une longue carrière parlementaire, n'intervient en tout et pour tout que trois fois durant l'intégralité de la législature². Seuls Joseph Cadic, Pierre Mathé et, dans une moindre mesure, François Beaudoin marquent de leurs interventions cette législature, les deux premiers étant par ailleurs membres de la commission de l'agriculture. Si le premier bénéficie de son passé de parlementaire, le second compense son inexpérience à la

¹ Il s'agit de Pierre Mathé âgé de 54 ans et de Jules Radulph âgé de 62 ans.

² Élu pour la première fois en 1936, Pierre Ihuel sera constamment réélu de 1945 jusqu'à sa mort en 1974.

Chambre par son engagement politique ancien¹ et par ses fonctions de membre de la Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or. Quant à François Beaudoin, il peut capitaliser à la Chambre sa solide formation agricole en tant qu'ingénieur agronome.

L'étude plus approfondie du parcours politique de ces parlementaires montre néanmoins que l'on ne peut réduire les parlementaires agraires à un groupe dépourvu de toute expérience politique. La plupart d'entre eux ont, en effet, des responsabilités d'élus comme conseiller général (Mathé, Gillet, Radulph, Antier²) et/ou maire (Cadic, Beaudoin, Clermont-Tonnerre, Genty). Seuls Ihuel et Coquillaud sont dépourvus de toute expérience en ce domaine.

Membres d'un groupe qui se pose en porte-parole du monde agricole et paysan, ces parlementaires sont-ils pour autant de véritables agriculteurs ? Dix d'entre eux revendiquent, en tout cas, leur appartenance au monde agricole. Seul Marcel Coquillaud, professeur de philosophie ne peut faire de même mais en revendiquant son origine paysanne par son père, il peut se présenter, de manière significative, comme « intellectuel-paysan³ ». Le groupe agraire peut alors afficher fièrement, au regard de ceux qu'il entend représenter, une proportion de plus de 90 % d'agriculteurs, soulignant de manière ostensible son originalité vis-à-vis des autres groupes parlementaires⁴. Cette situation mérite néanmoins, là encore, d'être étudiée plus précisément afin de voir si ces élus incarnent, comme ils semblent vouloir l'indiquer, l'avènement de la paysannerie sur le devant de la scène parlementaire, confirmant par leur présence à la Chambre le rôle du PAFP dans cette promotion. Le fait mérite d'autant plus d'être observé qu'à droite – mais pas seulement – la tentation est forte d'afficher ses liens avec le travail de la terre quitte, souvent, à transfigurer substantiellement son appartenance sociale. Bon nombre de notables ruraux s'affichent, en effet, comme agriculteurs alors qu'ils ne sont que des propriétaires fonciers. Pour une partie des

¹ Pierre Mathé avait déjà été candidat à la députation en 1932 et il joue depuis longtemps un rôle actif au sein du PAFP.

² Paul Antier est le seul à faire figure d'héritier dans le groupe agraire puisque son père, Ernest Antier, a été député de la même circonscription de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932 avant d'être élu sénateur en 1938.

³ Comme il l'affirme dans sa profession de foi.

⁴ *La Voix de la Terre* du 29 avril 1938 recense ainsi le pourcentage d'agriculteurs dans chacun des groupes parlementaires. Si l'on en croit cette recension, avec 91,6 % le groupe agraire arrive loin devant tous les autres puisque le second groupe, celui de l'URD, n'en compte que 10,9 %.

parlementaires du groupe agraire, cette appartenance à la paysannerie est néanmoins indéniable. Outre Jules Radulph et André Genty, c'est le cas, notamment, des élus du Morbihan, Joseph Cadic, Pierre Ihuel et Pierre Gillet, qui sont tous trois des petits propriétaires exploitants dont la présence à la Chambre traduit l'élan du mouvement agraire dans la région. Pour d'autres, par contre, c'est plus que contestable. François Beaudoin a certes une formation d'ingénieur agronome mais il travaille à Paris où il représente les intérêts de l'élevage et de la production laitière dans les grandes associations nationales. De son côté, François de Clermont-Tonnerre représente la figure du grand propriétaire foncier d'origine aristocratique tandis que Pierre Mathé est plus régisseur de grands domaines que véritable cultivateur. Quant à Paul Antier, s'il est bien petit-fils d'agriculteur et propriétaire d'exploitations agricoles, il n'est nullement exploitant mais greffier¹. Le groupe agraire à la Chambre se trouve donc à la jonction d'une représentation novatrice du monde paysan à la Chambre et d'une stratégie parlementaire plus classique de notables ruraux qui subliment leur appartenance sociale dans l'unité supposée du monde rural.

Conclusion

La faiblesse du groupe agraire à la Chambre des députés, sa relative impuissance à peser sur ses débats du fait de l'inexpérience et de l'insuffisance de ses membres posent à la fois la question d'une représentation parlementaire autonome de la paysannerie et celle de la prise en compte de ses intérêts dans le contexte de crise économique. La constitution d'un groupe agraire indépendant exprimait ici clairement une logique de rupture, portée par le PAPF, à l'égard d'une représentation traditionnelle de la paysannerie, dispersée dans différents groupes parlementaires, subordonnant, de ce fait, la défense de ses intérêts à des combinaisons politiciennes. L'objectif recherché était, en s'inspirant notamment de l'exemple du parti agrarien tchécoslovaque², de créer une force politique et parlementaire incontournable. Dans le contexte de forte agitation sociale dans les campagnes, marqué par des mobilisations collectives de la paysannerie, l'entreprise n'était pas foncièrement utopique comme le montre l'élection de nombreux députés de « défense agricole » en

¹ Voir Gordon Wright, *La Révolution rurale en France*, Paris, Éditions de l'Épi, 1967, p. 175.

² Membre du Bureau international agraire, le PAPF a, dès son origine, tissé d'étroites relations avec le Parti agrarien tchécoslovaque d'Antonin Svehla.

1936. Pourtant, l'échec du PAF est patent. Faute de pouvoir fédérer autour de lui tous ces députés, faute surtout de ne pouvoir transcender l'extrême diversité des appartenances politiques des paysans français, il est conduit à végéter ne pouvant s'appuyer que sur un groupe parlementaire très restreint. Cet échec renforce la position des partisans d'une stratégie purement professionnelle au sein des élites rurales. La faiblesse du groupe agraire contraste, en effet, avec la puissance de l'UNSA dans cette seconde moitié des années trente. Prenant acte, justement, de la diversité d'opinion politique des paysans français, les dirigeants de la grande centrale agrarienne privilégient la défense professionnelle de la paysannerie qui met l'accent, en les mythifiant, sur ses facteurs d'unité. Surtout, pour des raisons qui tiennent largement à des considérations idéologiques, ils n'entendent pas fourvoyer la contestation paysanne dans les jeux funestes du parlementarisme. Aussi, quoique précédemment alliés avec le PAF, dans le cadre du Front paysan, les dirigeants de l'UNSA prennent soin, tout comme Dorgères, d'éviter toute allusion à l'existence d'un groupe agraire à la Chambre. La stratégie politique du PAF se heurte donc ici à de redoutables obstacles et à une concurrence qui lui est très nettement préjudiciable. Forte d'un puissant maillage syndical, engagée dans une action professionnelle résolument tournée, depuis le fameux congrès de Caen, en 1937, vers la promotion du corporatisme, l'UNSA tend à exercer une puissante attraction sur les masses paysannes françaises. Plus que l'action d'un petit groupe de députés, au sein d'une institution parlementaire assez largement décriée, l'investissement dans le syndicalisme peut sembler répondre de manière plus satisfaisante aux volontés d'engagement qui s'affirment dans le monde paysan. La mystique corporative que développent les stratèges de l'UNSA laisse augurer d'une réforme de l'État capable de satisfaire les revendications de la paysannerie en lui accordant, par le biais du corporatisme, la faculté de prendre en charge son destin. Se déployant en apparence dans le champ de la défense professionnelle, cette orientation n'en est pas moins porteuse, on le voit, de finalités politiques et institutionnelles radicales, en rupture avec l'ordre républicain.

Ce sentiment d'échec qui prévaut quand on examine la situation du groupe agraire à la Chambre à la veille de la guerre ne doit cependant pas faire oublier la démarche qui a présidé à la formation de ce groupe parlementaire. L'idée d'une représentation spécifique et autonome de la paysannerie à la Chambre s'impose dans le débat

public au moment où le monde rural français a le sentiment d'être enfermé dans une spirale de déclin. La crise du régime apparaît pour beaucoup comme une crise plus large de civilisation. L'agrarisme porté par le groupe agraire exprime alors une tentation conservatrice et réactionnaire de figer la France dans un modèle rural et agricole pensé comme indépassable. À peu de choses près, cette tentation perdurera, avec les mêmes enjeux et les mêmes rivalités, jusqu'au début des années soixante¹.

¹ Je me permets de renvoyer ici à ma contribution : « Le Parti paysan d'union sociale » dans Jacqueline Sainclivier et Gilles Richard (dir.), *La Recomposition des droites en France à la Libération (1944-1948)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 205-216.